

Communiqué - Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique. Émis le 6 décembre 2007.

Date de publication : 2007-12-06

Auteur : Conseil du statut de la femme

Pour diffusion immédiate

CNW : code 01

GQM : 00660

Anniversaire de la tuerie de l'École Polytechnique

GARDER LE PASSÉ EN TÊTE POUR MIEUX COMBATTRE LA VIOLENCE AUJOURD'HUI

Judi 6 décembre 2007 – La présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Christiane Pelchat, tient à souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

« Le 6 décembre est un triste anniversaire qu'on voudrait oublier, parce qu'il symbolise la violence faite aux femmes. Malheureusement, il faut le garder en mémoire, parce que cette violence est encore présente aujourd'hui, 18 ans après le drame. Profitons de cette journée pour réfléchir aux moyens de l'enrayer. Posons-nous la question : comment puis-je faire la différence?

La dignité humaine est à la base de nos droits et libertés. Ce principe fondamental, qui commande le respect de l'intégrité physique et psychologique, est bafoué à chaque fois qu'une femme est violentée. En vertu de cette dignité, il faut comme société, faire tout en notre pouvoir pour mettre fin à toute violence faite aux femmes, a déclaré M^{me} Pelchat. »

La violence dont sont victimes les femmes est l'ultime expression de l'inégalité entre les sexes. Dans son avis sur le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté religieuse, le Conseil propose un amendement à la Charte québécoise afin que l'égalité entre les femmes et les hommes serve à interpréter les autres libertés garanties par cette Charte. Il s'agit d'un geste concret qui servira à l'atteinte de l'égalité de fait.

-30-

Source : Béatrice Farand
Attachée de presse
Conseil du statut de la femme
Tél. : 418 643-4326, poste 245
Tél. portable : 418 572-3042